

# Pie XII

---

14 juillet 1958

## Lettre encyclique *Meminisse Iuvat*

Sur la religion chrétienne, sans laquelle il ne peut y avoir de paix, oubliée et persécutée

---

*Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 juillet 1958* <sup>[1]</sup>

*A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique, ainsi qu'à tout le clergé et aux fidèles de l'univers catholique*

*Vénérables Frères,*

*Salut et Bénédiction apostolique !*

Il Nous semble opportun de rappeler que, quand de nouveaux dangers menaçaient le peuple chrétien et l'Eglise, épouse du divin Rédempteur, Nous Nous sommes tourné, comme Nos prédécesseurs, dans les siècles passés, vers la Vierge Marie, notre très aimante Mère, pour inviter tout le troupeau confié à Nos soins à s'abandonner plein de confiance à sa protection. Et lorsque le monde fut ravagé par une guerre cruelle, Nous avons mis tout en œuvre pour exhorter à la paix cités, peuples et nations, et pour inviter les esprits, divisés par les luttes, à un accord mutuel dans la vérité, la justice et l'amour. Nous ne Nous sommes pas limité à cela, mais, voyant que les moyens humains Nous manquaient, Nous avons publié plusieurs lettres pour prescrire des prières, en invoquant les secours divins par l'intercession de la Mère de Dieu, au cœur de qui Nous consacrons toute la famille humaine <sup>[2]</sup>.

Mais, si le conflit mondial s'est éteint, la juste paix ne règne pas encore et les hommes ne la voient pas se consolider en une entente fraternelle. Des ferments vastes de discorde existent, qui menacent d'éclater d'un instant à l'autre et tiennent les esprits dans un état d'anxiété ; et cela d'autant plus que les terribles armes, découvertes par l'homme, ont une puissance capable d'entraîner dans une ruine universelle non seulement les vaincus, mais aussi les vainqueurs et l'humanité tout entière.

## **I - La religion chrétienne, sans laquelle il ne peut y avoir de paix, est oubliée et persécutée.**

Si nous examinons attentivement les causes de tant de dangers, présents et futurs, nous verrons facilement que les décisions, les forces et les institutions humaines sont inévitablement vouées à l'échec tant que sera négligée, privée de l'honneur qui lui revient ou même supprimée, l'autorité de Dieu, qui est lumière des esprits par ses commandements, et ses défenses, principe et garantie de la justice, source de la vérité et fondement des lois. Tout édifice qui ne repose pas sur une base solide et sûre, s'écroule ; toute intelligence qui n'est pas éclairée par la lumière de Dieu, s'éloigne plus ou moins de la plénitude de la vérité ; quand la charité fraternelle n'anime pas citoyens, peuples et

nations, les discordes naissent et se développent.

Or, seule la religion chrétienne enseigne, pour éliminer les haines, les animosités et les luttes, la vérité pleine, la justice authentique et la charité. Elle seule les a reçues en dépôt du divin Rédempteur, voie, vérité et vie (*Jn 14,6*), et elle en inculque avec force l'observance. Il est clair alors que ceux qui veulent délibérément ignorer la religion chrétienne et l'Eglise catholique, ou qui s'efforcent de l'entraver, de la méconnaître ou de se l'assujettir, affaiblissent par le fait même les fondements de la société, ou lui en substituent d'autres absolument inaptes à soutenir l'édifice de la dignité, de la liberté et du bien-être humain.

### **a) La loi chrétienne et la religion catholique sont souvent privées de la place qui leur revient.**

Il est donc nécessaire de revenir à la loi chrétienne, si l'on veut former une société solide, juste et équitable. Il est nuisible, il est imprudent d'entrer en conflit avec la religion chrétienne, dont la pérennité est garantie par Dieu et attestée par l'histoire. Qu'on y songe bien : sans la religion, il ne saurait y avoir de moralité et d'ordre public dans un Etat. Car la religion forme les esprits à la justice, à la charité, à l'obéissance des justes lois ; elle proscrie le vice ; elle porte les citoyens à la vertu et règle leur conduite publique et privée ; elle enseigne enfin que la meilleure distribution de la richesse ne s'obtient pas par la violence ni la révolution, mais par de justes lois, grâce auxquelles le prolétariat, qui serait encore dépourvu des ressources nécessaires et convenables, puisse être élevé à une condition plus digne, dans une heureuse solution des conflits sociaux. La religion fournit ainsi à l'ordre et à la justice une contribution plus efficace que si elle avait été instituée uniquement pour procurer et accroître le bien-être de cette vie.

Considérant donc la situation présente avec la disposition d'esprit qui Nous élève au-dessus des passions humaines et Nous porte à aimer d'un amour paternel les peuples de toutes les races, Nous Nous trouvons en face de deux causes de grande inquiétude. D'un côté, Nous voyons en de nombreux pays la loi chrétienne et la religion catholique privées de la place qui leur revient. Des foules, surtout dans les milieux moins instruits, sont facilement attirées par des erreurs largement répandues et revêtues souvent de l'apparence de la vérité : au moyen de publications de tout genre, de spectacles de cinéma et de télévision, les appâts du vice exercent une influence néfaste sur les esprits, corrompent spécialement l'imprudente jeunesse.

Beaucoup écrivent et répandent leurs œuvres non pour le service de la vérité et de la vertu, ni pour le sain délassement de leurs lecteurs, mais, dans un but de lucre, afin d'exciter les passions troubles, ou blesser et salir par le mensonge, la calomnie et l'offense, tout ce qui est sacré, noble et beau. Trop souvent - il est douloureux de le dire - la vérité est dénaturée : et on fait de la publicité à des réalités trompeuses et à des turpitudes. Chacun voit combien un tel état de choses cause de mal à la société elle-même et combien il en découle de dommages pour l'Eglise.

### **b) Les graves vexations que subit l'Eglise de rite latin et de rite oriental.**

D'autre part, Nous avons appris avec la plus vive douleur qu'en maintes nations l'Eglise catholique, de rite latin et de rite oriental, est sujette à de graves vexations ; on met, sinon en paroles, du moins en fait, les fidèles et les ministres du culte, devant ce dilemme inique : s'abstenir de la profession et de la diffusion publique de leur foi, ou subir des dommages même très lourds. Beaucoup d'évêques ont déjà été chassés de leurs sièges, ou entravés dans le libre exercice de leur ministère, ou emprisonnés, ou exilés. En un mot, on ose tenter de réaliser le mot de l'Ecriture : « Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées » (*Mt 26,31 Za 13,7*).

En outre les journaux, les revues, les publications catholiques sont presque complètement réduites

au silence, comme si la vérité dépendait exclusivement du pouvoir et du bon plaisir de ceux qui commandent et comme si les sciences divines et humaines ainsi que les arts n'avaient pas le droit d'être libres pour pouvoir fleurir à l'avantage de tous.

Les écoles, ouvertes jadis par les catholiques, sont interdites et fermées. D'autres ont été instituées à leur place, qui ne dispensent aucun enseignement religieux, ou professent et répandent, comme il arrive très souvent, les maximes mortelles de l'athéisme.

Les missionnaires qui, après avoir quitté le foyer paternel et leur douce terre natale, avaient accepté tant d'incommodités pour porter à autrui la lumière et la force de l'Évangile, ont été expulsés, comme des individus nuisibles et dangereux ; et le clergé resté sur place, numériquement trop faible par rapport à l'étendue du territoire, et souvent objet de haine et de persécutions, ne peut suffire aux nécessités des fidèles.

Avec douleur Nous voyons parfois fouler aux pieds les droits de l'Église, à laquelle il appartient de choisir et de consacrer, par le mandat du Saint-Siège, les évêques destinés à gouverner légitimement le troupeau des fidèles. Et cela pour le plus grand dommage des fidèles, comme si l'Église catholique était une institution nationale et dépendait de l'autorité civile, et non pas une institution divine, appelée à accueillir tous les peuples.

Malgré ces graves et douloureuses angoisses il est pour Notre cœur de Père un sujet de grand réconfort. Nous savons que la plus grande partie des fideles de rite latin et de rite oriental restent de toutes leurs forces attachés à la foi de leurs ancêtres, bien qu'ils se trouvent privés des secours spirituels que leurs légitimes pasteurs leur accorderaient, s'ils n'étaient pas éloignés ou empêchés. Qu'ils persévèrent donc avec courage et qu'ils mettent leur espoir en Celui qui connaît les pleurs et les souffrances de quiconque « souffre persécution pour la justice » (Mt 5, 10) ; il « ne retarde pas l'accomplissement de ses promesses » (II Pierre, 3, 9) mais il consolera un jour par une juste récompense ses fils aujourd'hui affligés.

### **c) Les tentatives de schisme.**

C'est d'un cœur paternel que Nous exhortons tout particulièrement Nos vénérables Frères et Nos chers fils qu'on force par tous les moyens, même sournois et insidieux, à abandonner l'unité ferme, solide et constante avec l'Église et l'étroite union à ce Siège Apostolique, sans laquelle cette unité ne saurait avoir de fondement sûr. Personne, en effet, n'ignore qu'en certains endroits cette unité est menacée et attaquée au moyen d'opinions fallacieuses et par tous les procédés. Mais qu'on se rappelle que le Corps mystique du Christ, l'Église, doit recevoir « concorde et cohésion par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et l'actionnent selon le rôle de chaque partie » (Ep 4,16) ; « nous devons parvenir tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du fils de Dieu, et à constituer cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ » (ibid., 4, 13) ; ce Christ dont le Pontife romain, comme successeur de Pierre a été établi vicaire sur terre, par disposition divine. Qu'on se rappelle et médite les sages paroles de saint Cyprien, évêque et martyr : « Le Seigneur parle ainsi à Pierre : „ Eh bien ! moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... » (Mt 16,18). C'est sur lui seul qu'il construit son Eglise... Cette unité, nous devons la tenir fermement et la défendre, spécialement nous Evêques, qui gouvernons dans l'Église... ».

L'Église aussi est une et elle s'étend à une grande multitude par l'incessant accroissement de sa fécondité : de la même façon que les rayons du soleil sont multiples, mais une la lumière ; multiples les branches de l'arbre, mais unique le tronc qui plonge dans le sol ses solides racines : et quand d'une seule source naissent plusieurs cours d'eau, bien que leur nombre semble s'étendre par l'abondance de l'eau jaillissante, néanmoins l'unité est conservée dans la source. Prends au soleil un de

ses rayons, l'unité de la lumière ne se divise pas : arrache une branche de l'arbre et celle-ci, brisée, ne poussera plus. Coupe un ruisseau de sa source, il se tarira. Ainsi en est-il aussi de l'Eglise du Seigneur, qui, inondée de la lumière de Dieu, répand ses rayons à travers tout l'univers, mais il ne s'agit toutefois que d'une seule splendeur, partout diffuse, et l'unité de l'organisme n'est pas divisée. L'Eglise étend ses rameaux sur toute la terre avec une luxuriante richesse, elle fait couler en tous lieux des ruisseaux débordants, mais il n'y a qu'un seul tronc, une seule source. Et nul ne peut avoir Dieu pour père, qui n'a pas l'Eglise pour mère... Quiconque ne maintient pas cette unité, ne maintient pas la loi de Dieu, ne maintient pas la foi du Père et du Fils, ne possède pas la vie et le salut »

[3]

### **d) L'Eglise remportera sur tous ses ennemis une victoire pacifique**

Ces paroles du saint évêque et martyr seront un réconfort, un encouragement et une protection spéciale pour tous ceux qui ne peuvent en aucune manière, ou du moins sans difficultés, se maintenir en liaison avec le Siège Apostolique, courent de grands dangers et doivent surmonter bien des obstacles et des embûches. Qu'ils s'en remettent donc au secours de Dieu et ne cessent de l'invoquer par de ferventes prières. Qu'ils se souviennent aussi que tous les persécuteurs de l'Eglise - l'histoire nous l'enseigne - sont passés comme une ombre, tandis que le soleil de la vérité ne se couche jamais : « la parole de Dieu demeure toujours » (*1P 1,25*). La société fondée par le Christ peut être attaquée, elle n'est jamais vaincue, elle qui tire sa force non des hommes, mais de Dieu. Bien plus, il est indubitable qu'elle doit souffrir au cours des siècles persécutions, difficultés, calomnies, comme il en advint de son divin Fondateur selon la prophétie : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront, vous aussi » (*Jn 15,20*) : mais il est également certain qu'en fin de compte, à l'instar du Christ, notre Rédempteur, qui triompha, elle remportera sur tous ses ennemis une victoire pacifique. Ayez donc confiance. Soyez forts et endurants. Nous voulons encore vous exhorter - bien que Nous soyons sûr que vous n'en avez pas besoin - par ces paroles du martyr saint Ignace : « Soyez agréables à celui pour qui vous luttez... Qu'aucun de vous ne quitte son poste. Que le baptême vous soit comme une arme, la foi un casque, la charité une lance,, la patience une armure complète, que vos œuvres soient votre trésor afin qu'elles vous méritent une digne récompense »<sup>[4]</sup>.

Que les très belles paroles de l'évêque saint Ambroise vous donnent une sûre espérance et une force inébranlable : « Tiens le gouvernail de la foi afin que les fortes tempêtes de ce monde ne te troublent pas. Assurément la mer est immense, mais ne crains pas, car « il a fondé l'Eglise sur les mers et l'a préparée sur les fleuves » (*Ps 23,2*). Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise du Seigneur se tient immobile parmi les vagues du monde : elle est fondée sur le rocher apostolique et elle demeure inébranlable sur sa base malgré les assauts de la mer en furie (*Mt 16,18*). Les flots viennent la battre, mais elle ne bronche pas ; les brisants de ce monde peuvent bien déferler avec fracas alentour, elle offre un havre bien protégé aux marins fatigués »<sup>[5]</sup>.

## **II - La prière pour l'Eglise persécutée, pendant la neuvaine préparatoire à l'Assomption.**

A l'époque apostolique, quand les chrétiens subissaient des persécutions particulières, tous les autres, unis par les liens de la charité, faisaient monter de ferventes prières vers Dieu, Père des miséricordes, avec une unanimité fraternelle afin qu'il daigne les fortifier et faire luire au plus tôt de meilleurs temps pour l'Eglise. De même maintenant, vénérables Frères, Nous voulons qu'aucun de ceux qui depuis si longtemps endurent en Europe et en Asie orientale une situation hostile et douloureuse, ne soit privé du secours et des réconforts divins implorés par leurs frères.

Dans Notre grande confiance en l'intercession de la Vierge Marie, Nous désirons vivement que, pendant la sainte neuvaine préparatoire à la fête de l'Assomption de l'auguste Mère de Dieu, le monde

catholique tout entier fasse monter vers le ciel des prières publiques spéciales en faveur de l'Eglise persécutée.

Au cours de l'Année Sainte 1950 Nous avons défini, non sans inspiration d'en haut, que la Vierge a été élevée au ciel avec son âme et son corps <sup>[6]</sup> ; Nous l'avons déclarée solennellement Reine du monde et l'avons proposée sous ce titre à la vénération de tous <sup>[7]</sup> ; un siècle après que, dans la grotte de Lourdes, elle se fut montrée à une innocente enfant avec toute la richesse de ses grâces, Nous avons invité la foule des pèlerins à profiter de ses bienfaits maternels <sup>[8]</sup>. Aussi avons-Nous la ferme confiance qu'elle ne repoussera pas Nos prières ni celles de tous les catholiques.

Employez-vous donc, Vénérables Frères, par vos exhortations et vos exemples à ce que, durant cette neuvaine, les fidèles qui vous sont confiés entourent en grand nombre de leurs prières les autels de la Mère de Dieu. Qu'ils supplient d'une seule voix et d'un seul cœur, celle qui fut « pour tout le genre humain cause de salut » <sup>[9]</sup>, que soit enfin accordée à l'Eglise une légitime liberté. Cette liberté ne lui est pas seulement utile pour procurer aux hommes le salut éternel, mais également pour renforcer les lois justes par une obligation de conscience et consolider ainsi les fondements de la société civile. Qu'ils demandent de façon spéciale à sa maternelle protection que les évêques tenus loin de leurs troupeaux ou empêchés d'exercer librement leur ministère soient, comme il est juste, rendus au plus vite à leurs fonctions : que les fidèles, troublés par l'embûche, l'erreur, le schisme, soient pénétrés de la pleine lumière de la vérité et trouvent la concorde et la charité entière, que ceux qui doutent ou faiblissent soient confirmés par la grâce divine, qu'ils soient prêts à tout endurer plutôt que de se détacher de la foi chrétienne et de l'unité catholique.

Que chaque diocèse puisse avoir son propre et légitime Pasteur - comme Nous le désirons ardemment - et que celui-ci puisse répandre librement les préceptes chrétiens en tout lieu et dans toutes les catégories sociales. Que dans les écoles primaires et supérieures, dans les usines et aux champs, les jeunes ne soient pas séduits par les idéologies du marxisme, de l'athéisme, de l'hédonisme, qui entravent l'essor de l'esprit et énervent la vertu, mais qu'au contraire ils soient éclairés par la lumière de la sagesse évangélique qui les incite au meilleur et les y porte. Que la vérité trouve partout un accès ; que personne n'y mette d'obstacles injustes et que tous comprennent que rien ne peut résister à la longue à la vérité et à la charité.

Qu'enfin les missionnaires puissent de nouveau retrouver au plus tôt les peuples qu'ils ont gagnés au Christ par leur zèle apostolique et leurs peines et qu'ils désirent ardemment faire avancer dans la civilisation chrétienne même au prix de leurs peines, de leurs sacrifices et de leurs souffrances.

Tel est l'objet des prières qu'adresseront tous les chrétiens à la divine Mère. Mais qu'ils n'omettent pas de demander pardon pour les persécuteurs de la religion chrétienne, selon cette charité qui faisait dire à l'Apôtre des Gentils : « Bienheureux ceux qui vous persécutent » (*Rm 12,14*). Qu'ils ne cessent d'implorer pour eux la grâce divine et les lumières célestes qui peuvent ensemble dissiper les ténèbres et placer les consciences dans la justice.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 juillet 1958, vingtième année de Notre Pontificat.

**PIE XII**, Pape.

### Notes de bas de page

1. D'après le texte latin des A. A. S., 50, 1958, p. 449 ; traduction française de l'Osservatore Romano, du 25 juillet 1958. Les sous-titres sont ceux de la Documentation Catholique, t LV, col. 961 et suiv. [↩]
2. Cf. A. A. S., 1942, pp. 345-346. [↩]

3. Saint Cyprien, *De unitate Eccles.* IV, 5, VI ; P. L., 4, 513, 514, 516-520. [[↔](#)]
4. Saint Ignace, *Ad Pol.* VI, 2 ; P. G. 5, 723-726. [[↔](#)]
5. Saint Ambroise, *Ep.* 2 ; P. L. 16, 917.[[↔](#)]
6. Bulle dogmatique [Munificentissimus Deus](#) ; A. A. S., 1950, pp. 753 et suiv. ; cf. Documents Pontificaux 1950, pp. 480 et suiv. [[↔](#)]
7. Encyclique [Ad Caeli Reginam](#) ; A. A. S., 1954, pp. 625 et suiv. ; cf. Documents Pontificaux 1954, pp. 418 et suiv.[[↔](#)]
8. Const. apost. *Primo exacta saeculo*, A. A. S., 1957, pp. 1051 et suiv. et Lettre encyclique Le pèlerinage de Lourdes, A. A. S., 1957, p. 605 et suiv. ; cf. Documents Pontificaux 1957, pp. 628 et suiv., resp. pp. 348 et suiv.[[↔](#)]
9. Saint Irénée, *Contr. Haeres.* 3, 22 ; P. C, 7, 959. [[↔](#)]